

Patrick Darlot

Maire de Saint Bresson (Gard)
Ingénieur Photographe, Enseignant libéral
Frigoulet / 30440 Saint Bresson

<http://blog.citoyenpatrickdarlot.fr>

patrick.darlot@saintbresson.net

perso : 06 70 21 75 98 mairie : 06 37 54 46 81

Lettre ouverte

À Monsieur Patrick Martinez
Sous-Préfet
Sous-Préfecture, 30120 Le Vigan

Saint Bresson le 25 janvier 2009

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous remercie de votre lettre du 30 décembre dernier qui est votre réponse à la lettre ouverte envoyée à Monsieur Canayer, Conseiller Général et Président (entre autres) de la Communauté de Communes du Pays Viganais, à propos de **SA** méthode employée pour gérer le dossier internet haut débit dans le Pays Viganais.

Comme il bien rare de recevoir une réponse dans ce genre de situation, je m'en suis réjoui et ai lu vos remarques, pertinentes, avec attention.

Certains éléments que vous confirmez dans votre lettre et les remarques publiques que vous vous êtes senti dans l'obligation de me faire lors de la présentation de l'audit de la Communauté de Communes du Pays Viganais le 7 janvier dernier, méritent que je prenne le temps de vous répondre et que je vous propose d'élargir le débat.

Il ne s'agit pas de querelles de personnes, mais de conceptions différentes de la démocratie et de la gestion, par les instances exécutives, des décisions prises par les délégués locaux de l'un des organismes structurant la vie du Pays Viganais.

L'extraordinaire liberté française me permet de vous écrire en toute confiance puisque, tout en respectant scrupuleusement les lois et les décisions prises DÉMOCRATIQUEMENT, je peux exposer publiquement mon point de vue, qui peut être divergent.

Donc, *nonobstant* votre point de vue, « *Je me dois de vous faire part de mes observations, tant sur la forme que sur le fond* ».

Vous me rappelez, à juste titre, « *que les lois de décentralisation, qui posent le principe général de la libre administration des collectivités locales, confient au représentant de l'État (en l'occurrence : vous-même) le soin de veiller au bon fonctionnement des assemblées locales dans un débat constructif et démocratique.* »

C'est bien pour cela que je vous ai fait parvenir une copie de cette lettre ouverte qui relevait de graves dysfonctionnements. Car comme vous le soulignez : « *En tout état de cause, les prises de positions et les points de vues aussi différents soient-ils, sont exprimés au sein des assemblées délibérantes et des commissions préparatoires créées à cet effet.* »

Or justement c'est bien là le problème puisque non seulement les commissions préparatoires créées à cet effet n'ont pas été réunies, mais qu'en plus, comme vous le soulignez : « *À la suite de ces discussions, la décision finale soumise au VOTE et entérinée par la majorité de l'assemblée de la Communauté de Communes s'impose à tous, partisans ou opposants au projet* ». Sous réserve qu'un VOTE ai eu lieu, ce qui n'était pas le cas à propos de l'appel d'offres sur une étude internet haut débit.

Raison pour laquelle, étant une personne ayant intérêt à agir, j'ai saisi le juge administratif qui, lui seul, peut annuler l'acte décisionnel.

Nous sommes donc tous les deux parfaitement d'accord sur la forme et sur le fond de ce recours.

Et je suis très heureux que vous me le confirmiez.

Dans votre lettre, vous trouvez que « *la forme de la lettre ouverte, largement diffusée (ce qui est le moins pour une lettre ouverte) ne vous semble pas en l'espèce de nature à apaiser les tensions perceptibles au sein de la Communauté de Communes du Pays Viganais* ».

Ce n'était pas son but.

Mais bien celui de poser **ENFIN** les éléments pour faire un VRAI débat sur le sujet de l'usage de la démocratie dans la Communauté de Communes, avec un exemple concret d'application : l'internet haut-débit.

D'où la longueur de la lettre, les détails historiques et quelques commentaires.

C'est bien parce qu'il n'y a pas eu dans ce cas « *de discussion interne entre responsables élus que cela est préjudiciable au bon fonctionnement de l'institution* ».

Quand à mon ton que vous trouvez « *ironique et acerbe et susceptible de porter atteinte à toute tentative de rouvrir un débat serein* », vous savez bien, comme moi, que tout pédagogue se doit d'adopter le langage qui est adapté à son interlocuteur, afin que celui-ci puisse entendre ce que l'on veut lui dire.

Comme pédagogue professionnel, je sais qu'il faut savoir dire crûment et directement les choses importantes à celui dont on veut attirer l'attention.

Contrairement à des idées largement répandues actuellement sur la pédagogie « douce » où il faut caresser son interlocuteur dans le sens du poil, je suis partisan de par mon expérience à « tirer » mon interlocuteur vers le haut du débat, en évitant la langue de bois et sans cacher mes sentiments.

D'expérience je sais qu'après un mouvement de refus, le fait d'être moi-même et cohérent, entraîne mon vis-à-vis dans un débat fructueux.

Voilà ce que j'avais à vous répondre, et **je vois que nous sommes tous les deux tout à fait d'accord.**

Je l'aurais fait tout simplement oralement en vous demandant un rendez-vous s'il n'y avait pas eu cette mention manuscrite, que vous avez rajoutée en fin de lettre et qui me pose problème.

Son ton me déplaît fortement car il me rappelle l'*omertà* cévenole qui vaut bien l'*omertà* corse.

Mes méthodes sont directes, franches et sans détour, ce qui peut en surprendre certain.

Cela n'a rien à voir avec le fait de faire avancer, ou non, un Territoire.

Vous conviendrez que si celui-ci est en difficulté, je n'en suis pas responsable. De plus, je fus, dans l'assemblée antérieure, un des seuls à avoir prôné, en permanence, la nécessité de faire un schéma d'ORGANISATION du territoire, et de développer l'internet haut-débit comme levier de développement...

Interrogeons-nous sur l'immobilisme de ces dernières années, sur l'absence de projet de reconversion, ainsi que sur l'habitude de tout déléguer en des études qui ne se concrétisent jamais.

Même fortement incomplètes, les conclusions de l'Audit sont éloquents !

L'évaluation des intercommunalités se fera d'abord, et avant tout, sur la qualité de leur travail et de leurs projets. C'est même pour cette raison qu'il faut assainir les débats, en prenant le temps de travailler nous-même, démocratiquement et à fond, les dossiers, et non de les confier à d'autres.

Si la gestion du dossier de l'internet haut débit est un cas emblématique, il y en a bien d'autres qui me paraissent dignes de réflexion. Ce sera le sujet de la deuxième partie de ma lettre.

Mais la mention manuscrite de la fin de votre lettre a pris une tout autre importance pour moi à la suite d'un incident, que j'ai tenu à ne pas relever sur le moment, le 7 janvier dernier lors de la présentation de l'Audit.

Cela faisait des années que je n'étais pas entré dans une salle de classe à l'ancienne, où le Directeur de l'école, ou mieux, l'Inspecteur, venait conforter un pauvre Professeur dont la classe, parfois dissipée, avait fait un chahut la semaine précédente. Il faut bien dire que le Professeur l'avait bien cherché en faisant tout et n'importe quoi... et en annulant la classe à la grande surprise des élèves qui ont, quand même, eu droit à l'apéro de Noël.

Ce qui n'a pas empêché le Professeur de dire des méchancetés infondées à certains des élèves dont votre honorable serviteur.

À cette « rentrée des classes » je me suis retrouvé, par les hasards de la liste alphabétique, mon nom soigneusement scotché® sur la table, au fond de la classe, à côté du radiateur... Les Professeurs sur l'estrade...

La situation était parfaitement ridicule et significative de « méthodes » régressives.

L'exposé sur l'Audit en prenait un relief particulièrement croquignole, exactement comme si nous nous faisons gronder d'avoir mal travaillé, et qu'il fallait nous ressaisir.

Puis-je faire remarquer à Monsieur « le Professeur » que, justement, j'aimerais bien pouvoir travailler, avec mes petits camarades de jeu, sur les dossiers qui me passionnent... Comme l'internet haut débit, dont la commission ne se réunit que pour entendre des exposés « savants » de personnes ne connaissant ni leur sujet, ni le terrain. Et, en plus, ils me confisquent mes jouets et copient sur mon devoir !

Le summum pour moi fut atteint lorsque « l'Inspecteur » m'a grondé publiquement d'écrire une lettre ouverte où j'expliquais en détail les aberrations d'un projet.

À ma connaissance la France est encore « terre de liberté » où chacun peut s'exprimer comme bon lui semble et s'adresser à qui il veut. Ma lettre était, à ce que je sache, respectueuse des usages de la politesse, ce qui n'exclut pas l'ironie...

D'autre part, nous ne pouvons nous unir que pour un projet commun, et non autour de pratiques plus que discutables. Et cela regarde tout le monde et permettra de REDEVENIR crédible.

Donc votre remarque revenait à casser le thermomètre qui dit que le corps est malade, en refusant de vider l'abcès. Drôle de médecine !

Je n'ai pas l'intention de faire un esclandre, mais je tiens à vous en faire la remarque publiquement, puisque c'est publiquement que vous m'en avez fait la remarque.

Cette lettre ouverte sera donc dans les prochains jours publiée intégralement sur mon blog actuellement en cours de construction.

<http://blog.citoyenpatrickdarlot.fr>

Mais écrire une si longue lettre d'une manière négative ne présenterait aucun intérêt.

Je vais donc prendre encore quelques instants de votre précieux temps, et je vous prie de m'en excuser, pour vous proposer quelques pistes de réflexion et de débat que je suis prêt à travailler avec vous et avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais, ainsi qu'avec tout citoyen, publiquement bien évidemment.

Je suis prêt, à votre discrétion, à participer à toute initiative qui permettrait de se mettre au travail avec de vraies commissions, de vrais débats, de vrais engagements, toutes choses qui permettraient « *de rouvrir un débat serein* ».

À propos de la Communauté des Communes du Pays Viganais

Les conclusions de l'Audit sont les mêmes que celles auxquelles j'étais arrivé à la suite des discussions passionnantes faites avec les commissions de la Chambre de Commerce l'année dernière au beau milieu de la crise de la disparition des emplois.

En fait, il n'y a pas de Communauté de Communes du Pays Viganais, mais une sorte de gros Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. Un SIVOM complémentaire de celui du Vigan. Une confusion de services mal écrits et redondants, les restes de toutes ces disputes de pouvoirs politiques. Bien pratique pour gérer des services aux Communes.

C'est très simple : la vocation première de la Communauté de Communes est niée.

La volonté, du législateur lorsqu'il en a tracé le cadre légal, et celle des fondateurs de la Communauté de Communes du Pays Viganais, était l'aménagement de l'espace communautaire. Il s'agissait, avant tout, de faire un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui devait harmoniser les Plans Locaux d'Urbanisme des différentes Communes. En complément un outil : le Service d'informations Géographiques (SIG) devait permettre, de cibler puis d'organiser, le développement commun, par une connaissance approfondie du territoire. Puis, **après**, de créer les services techniques nécessaires.

Je peux vous démontrer facilement que nos Élus ne connaissent absolument pas la composition sociologique de leur territoire.

Mais une fois de plus, pour ménager les petits intérêts locaux, et faute d'en avoir la capacité et/ou de prendre le temps de discuter, les Élus ne se sont mis d'accord que sur une suite opportuniste de services qui les déchargent d'une partie de leur travail (énorme il est vrai) sur la Communauté de Communes, faisant ainsi doublon avec le SIVOM.

Ce qui crée l'impasse actuelle où chacun reproche à la cantonade l'impuissance de l'ensemble.

Rajoutez les rivalités de clans et l'ensemble sera parfait.

Je ne vois pas d'autre issue que de reprendre la fondation à ses débuts et de s'atteler à un SCOT. Un énorme travail en Commission spécialement créée à cet effet comme une sorte d'Assemblée Constituante.

Mais là consternation, je découvre en page 22 de l'Audit, qu'il est sous-entendu que c'est la démarche de Pays qui doit aboutir à cela... puisque les deux autres points sont techniques.

Je retrouve là la fâcheuse tendance des Élus à "externaliser" les problèmes au lieu de les prendre à bras-le-corps. Après cela c'est toujours facile de dire que c'est la faute à l'autre.

Mais, par les temps qui courent, dire qu'il faut commencer par réfléchir à l'aménagement du territoire à la manière d'un PLU géant, en commençant par une connaissance de l'existant, va faire sourire. Pourtant, de par l'expérience que j'ai forgée durant toutes ces années de travail sur internet et de son adaptation à la zone de montagne, je peux vous garantir que nous ne connaissons rien de là où nous vivons.

J'avais découvert cela dans les années soixante-dix en Lorraine lors de ma thèse d'ingénieur dont le sujet était sur la reconversion du Bassin Lorrain, puis dans les années quatre-vingt lors de l'élaboration du POS de Saint Laurent-le-minier qui m'avait été confiée.

Je le redécouvre aujourd'hui, avec la mise en chantier d'un PLU pour la Commune de Saint Bresson, dont je suis actuellement le Maire.

À propos du « Pays »

J'avais pensé, un moment, que le « Pays » pourrait être l'élément fédérateur qui coordonnerait les actions des Communautés de Communes. Or, il apparaît comme un « machin » totalement opaque, totalement anti démocratique, aux représentants exécutifs cooptés plutôt qu'élus, au 5^o degré vis-à-vis du Citoyen.

La création récente du Conseil d'Orientation énergétique en est un exemple caricatural.

Ses "deux grands objectifs" sont :

« • Lutter contre le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles en réduisant les consommations d'énergie du territoire et en exploitant au mieux les ressources locales.

• *Promouvoir une approche énergétique locale, vecteur de développement et respectueuse du patrimoine paysager urbain et rural.* »

À sa lecture le Grenelle de l'Environnement paraît très osé et contraignant, et Jean-Louis Borloo me paraîtrait très entreprenant. Difficile de faire plus vague, plus consensuel, et plus indéfini sur l'environnement. Qui peut bien être contre cela ?

Le HIC est qu'AUCUN projet concret n'est décrit. Donc c'est une bonne intention qui coûte quand même la bagatelle de 75 000 € dont 4 650 € à la charge de la Communauté de Communes du Pays Viganais. Les contributions théoriques les plus fortes venant des subventions de la Région LR et de l'ADEME pour 45 000 €.

Après information complémentaire, il s'agirait de financer des diagnostics énergétiques de bâtiments existants, pour Le Vigan et deux autres communes en ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays Viganais. Le tout, sous la responsabilité de l'ADEME qui mandatera un bureau d'étude. Je me demande bien pourquoi cela ne se fait pas via un financement direct de l'ADEME qui se débrouille pour trouver ses sous. Et que vient faire le "Pays", qui n'existe que sur le papier et va sans doute disparaître (Le Président Canayer *dixit*).

Je sais bien que tout bon millefeuille est bien plus voluptueux avec une bonne couche de crème entre chaque couche, mais à ce point de non-définition du projet... C'est du grand art de l'opportunisme de la subvention.

Mais c'est aussi inquiétant, car confier au "Pays" des objectifs aussi mal définis est la porte ouverte, en grand, à tous les abus. Par exemple, le deuxième point *"Promouvoir une approche énergétique locale, vecteur de développement et respectueuse du patrimoine paysager urbain et rural."*... Peut très bien servir à lutter contre les éoliennes... non respectueuses du patrimoine paysager, selon certains.

Toute délibération mal définie ou trop vague permet tous les abus et toutes les manipulations.

À propos des profondes mutations des structures politiques françaises

Nous sommes dans une époque de transition où, qu'on le veuille ou non, bien des manières de travailler et de gérer les collectivités vont être profondément modifiées.

Les travaux du Comité pour la réforme des Collectivités Locales, présidé par Monsieur Balladur, commencent à être connus. Et, comme il est probable qu'il y aura un consensus politique à ce sujet, les modifications vont être profondes.

Il ne s'agit pas pour autant de faire de l'attentisme, mais de prendre des décisions en souplesses de telle manière que les actions entreprises ces prochaines années puissent s'insérer dans le nouveau modèle politico-social.

J'ai toujours été partisan de réformes régulières afin d'adapter nos structures aux transformations normales du monde qui nous entoure directement. Il ne sert à rien de se crisper, de défiler, écharpe à la ceinture, de refuser tout changement. La modification de la composition sociologique du Pays Viganais comme la modernisation de l'État oblige à une refonte profonde de « l'interface » Administration-Citoyen.

Ce n'est pas pour cela que je suis partisan des méthodes à la hussarde !

Mais si cela est ainsi, je tiens à rester maître de mes choix. Pour cela il est nécessaire d'avoir une très bonne connaissance du terrain et de son évolution afin d'anticiper les axes de transformation afin de PROPOSER des solutions et non de les subir.

Même si je suis en désaccord avec la réforme de la carte judiciaire proposée, une réforme de fond était nécessaire.

Même si je suis sceptique sur l'efficacité de la manière de créer le « pôle emploi », une simplification était nécessaire.

La nécessaire modernisation de la gestion des impôts et de la Trésorerie entraîne inéluctablement une refonte complète des services...

Je pourrais rajouter qu'une mutation profonde de la Poste est inéluctable, comme des services de la Préfecture...

Mais ce n'est pas pour cela que j'aime être mis devant le fait accompli, surtout lorsqu'il n'y a aucune concertation avec les Élus. En parlant de CONCERTATION, je ne parle pas de vagues réunions pour faire « passer la pilule », ou d'arrangement avec quelques Politiques, mais de travailler ensemble, démocratiquement, avec une connaissance du terrain et pour la recherche de propositions acceptables par tous.

C'est justement le rôle principal que devrait jouer la Communauté de Communes, dans son action structurant le territoire. Nous en sommes loin, et les outils nécessaires n'existent pas.

C'est pour cela que vous comprendrez **mon désaccord** lorsque l'État transmet des compétences sans concertation et sans restructurer les financements.

De même lorsque, sous des couverts de bons sentiments, la Communauté des Communes accepte de s'endetter, sans penser au futur, pour mettre les services régaliens de l'État dans une « Maison des Services ».

La chose est d'autant plus étrange que le même État, par un courrier (envoyé à l'identique à tous nos Politiques locaux – j'en ai reçu trois copies !) de Madame la Ministre de l'Intérieur, ne cache pas que le Sous-Préfet en résidence au Vigan va disparaître (vous êtes sans doute le dernier).

Je sais bien, comme vous, que l'État a besoin de rester au Vigan. Je ne peux que me féliciter du remarquable travail de vos services et ne crains rien tant que vous aurez un Directeur des services de cette qualité. Certes, pour certains, La Présence du Sous-Préfet est un honneur, mais il nous sera toujours loisir de le rencontrer à Nîmes ou de l'inviter en vacances.

Par conséquent une grande partie du bâtiment de la Sous-Préfecture va se libérer. Il y a là matière à réinstaller les services de l'État. (C'est votre rôle de négocier cela avec le Département).

La Communauté des Communes du Pays Viganais n'a aucune vocation à s'ériger investisseur dans l'immobilier de rapport. C'est là une activité lucrative que notre société réserve aux entreprises et aux particuliers.

Voici un exemple concret.

Pour moi, petit Maire de campagne, cela ne changera guère car vous êtes le premier Sous-préfet qui, en quelques dizaines d'années, n'hésite pas à me répondre et à engager un dialogue qui, je l'espère, va être fructueux.

Vos prédécesseurs, qui n'avaient pas toujours bien saisi la structure locale, nous proposaient, par exemple, de créer des Communautés de Communes de la taille des cantons (!?) ou pensaient qu'internet était pour la ville, et que si ce service nous était nécessaire il nous fallait déménager (sic). Ces temps sont révolus...

Je vais encore prendre un peu de votre temps pour vous donner mon opinion sur deux dossiers structurants de la Cévenne Méridionale. Vous en ferez ce que bon vous semble... Mais peut-être, à la réflexion, pourrez-vous ainsi débloquer des situations... et recréer du dialogue.

À propos d'internet

Je vais être bref, puisque ma première lettre ouverte, qui vous a mis en colère, résumait les principales étapes de cette « *saga* ».

Finalement, l'étude de faisabilité a été confiée à Altinet, et j'ai été déchargé et même éliminé de tout le dossier.

Bien, j'en prends acte, cela va me redonner du temps à me consacrer à bien d'autres sujets.

Mais je ne peux assister à d'aussi pitoyables travaux sans vous donner mon sentiment.

La Communauté de Communes vient de payer 20 000 € HT une étude qui n'est fait que d'idées générales, de copier-coller de documents connus des professionnels, d'études statistiques qui ne sont que des évaluations de possibilités, de « peut-être », de clients potentiels, à partir de recensements périmés de l'INSEE et de pourcentages fournis par des documents de France Télécoms sujets à caution. De carte faite par un logiciel connu de tous, permettant de joindre les sommets par relevés de niveau, mais qui ne peut tenir compte, ni de la végétation, ni des constructions.

De possibilités, possibles, d'utiliser « *peut-être* », des antennes existantes (TDF, FT) qui justement appartenaient AVANT à la Communauté de Communes qui les a abandonnées au privé, et qui continue néanmoins à en payer l'entretien ! (À ce sujet, après m'être scandalisé de la décision, et voté CONTRE, j'avais proposé de faire un recours en tant que personne ayant intérêt à agir. Ce que ne peut plus faire la Communauté de Communes. Mais...)

Altinet (pardon devenue LUXINET) oriente bien entendu le choix de la Communauté de Communes vers une Délégation de Service Publique, en précisant bien qu'elle ne prend pas le risque de rédiger le cahier des charges, ne fait pas l'étude technique pour l'implantation, ni le maître d'œuvre. Avec un estimatif bidon, à la louche, de plus du double de l'évaluation que nous avions faite. Sans tenir compte des lois et règlements qui stipulent la nécessaire indépendance entre le bureau d'étude, l'installateur et l'exploitant.

Et qui dit : Délégation de Service Publique, dit : pré-existence de l'installation...

Donc une étude inutilisable, comme celles faites précédemment.

Et une lourde responsabilité pour la Communauté de Communes, si elle se lance dans l'aventure juridique de la DSP... À moins de payer une autre étude, à faire faire par un autre cabinet ?

Je le dis d'autant plus tranquillement qu'en 2006, comme je vous l'ai raconté dans la première lettre ouverte, avec la Chambre de Commerce (Messieurs Brunel et Desvignes) nous avons fait un sondage qui nous avait surpris. Aujourd'hui nos installations à Saint Bresson et Saint Laurent-le-minier, et les études sur d'autres villages, nous donnent des résultats très différents et bien plus intéressants. Avec un fonctionnement technique excellent !

Il est bien évident que la Communauté de Communes pense « instinctivement » à externaliser le service internet haut-débit, en rêvant tout haut de trouver un opérateur compréhensif... Bonne chance pour la DSP. Notre expérience personnelle nous fait pencher vers l'unique solution économiquement viable : la régie...
...Si l'on veut une couverture totale, évolutive, de la zone.
Qui vivra verra...

À propos de la déviation du Rey à Pont d'Hérault

Ce dossier n'est pas directement de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Viganais, mais il est totalement structurant pour la zone et donc aurait dû être traité en priorité depuis des années.

Je choisis d'en parler car j'ai été publiquement mis en cause par Monsieur le Président Roland Canayer, le 22 décembre dernier, comme étant responsable du fiasco historique de ce dossier.

Ben NON, je ne suis aucunement responsable de rien dans cette délirante histoire.

Je connais bien le dossier depuis une quarantaine d'années, car cette déviation fait partie des « Monstres du Loch'Ness » locaux. Arriver tant de fois à se faire retoquer au Tribunal Administratif sur des projets de déviation mal ficelés... Faut le faire !

Comme tout le monde, j'en subis les conséquences.
Historiquement c'est une querelle de Politiques locales :
« La branche principale ira-t-elle au Vigan ou à Valleraugue ? »

Actuellement, c'est la jonction entre l'A75, Montpellier et Nîmes, via Le Vigan et Ganges, qui est en jeu.

Voilà un « Y » routier qui ne semble jamais avoir véritablement inspiré les aménageurs. Même dans ses parties simples et « roulantes », on s'acharne à rajouter des ronds-points, des traversées de villages nouveaux... Une véritable thrombose circulatoire. Et ce, quel que soit le Département. La montagne est plus difficile à aménager que la plaine, soit. Il reste trois points difficilement aménageables dans l'arrière vallée du Vigan : Le Rey, le groupe des traversées de villages Arre-Bez-Cavaillac, le tunnel d'Alzon et son village. Nous ne pourrions jamais avoir une autoroute, mais une belle circulante me suffirait.

Pour la traversée du Rey, après avoir passé beaucoup de temps sur les plans de l'enquête publique, j'en avais conclu que les travaux pharaoniques, prônés par le Conseil Général et un bureau d'études lointain connaissant mal le terrain, ne résoudraient pas le problème et qu'il fallait mieux écouter les habitants riverains qui, eux vivant sur place, ont bien souvent des idées bien plus réalistes (je suis adepte de la démocratie directe). Les travaux sont colossaux c'est certain, mais en partant d'un aménagement conséquent de l'existant avec tranchée, pont et tunnel, il est parfaitement possible de satisfaire tout le monde.

Une fois de plus si l'on avait fait un schéma d'aménagement du territoire à 20 ans, il aurait été possible d'acquérir le foncier en permettant, non seulement de restructurer l'existant, mais d'éviter des croissances incontrôlées du bâti, qui font que d'autres traversées deviennent aberrantes : Moulès et Baucels, rocade de Ganges, Saint Bauzille de Putois, (branche impossible d'Agonès)...

Envoi

Monsieur le Sous-Préfet, me voici revenu à mon cher village, j'y habite depuis 20 ans et j'y mourrais sans doute.

Je ne dois pas être si mauvais bougre, puisque, dans mon errance viganaise, je suis arrivé à l'âge de 15 ans à l'Aigoual sur un vélo scout, et j'y suis encore.

Je ne suis sans doute pas si mauvais bougre, puisque j'ai su me faire des Amis là où j'ai vécu : au Vigan, à Saint Julien de la Nef, à Saint Laurent-le-minier, et me trouver un « récantou » au soleil, à Saint Bresson.

Je ne dois pas être un si mauvais bougre puisque les Citoyens des différents villages m'ont fait l'honneur de m'élire : Conseiller Municipal à Saint Laurent-le-minier, puis Premier Adjoint à Saint Bresson... Et aujourd'hui Maire de Saint Bresson.

Je pensais pouvoir apporter ma modeste contribution à la Communauté de Communes du Pays Viganais. Mais, je ne suis sans doute pas assez POLITIQUE.

Soit, je l'accepte.

Nous avons fort à faire, tous ensemble, dans notre Conseil Municipal pour mettre Saint Bresson en ordre pour les prochaines transformations politiques. Car il s'agit de préparer la transition pour être au mieux de notre forme et de nos responsabilités lorsqu'il nous sera nécessaire de nous unir avec nos voisins.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire un Plan Local d'Urbanisme pour bien comprendre comment organiser notre village. Certains nous disent que nous sommes fous et qu'une simple Carte Communale serait suffisante. Mais ce serait agir sans tenir compte de nos Concitoyens, habitants du village. Or nous sommes pour la concertation, le débat (même animé), la démocratie de proximité, seul le PLU nous le permet.

Le travail de développement de la Commune n'est pas seulement l'aménagement du village, qui n'est que la partie spectaculaire pour les visiteurs. Pour nous, Conseillers Municipaux, l'important ce sont les services, les réseaux que nous devons offrir à nos résidents.

Le Zonage d'Assainissement est en place, le SPANC avec le SIVOM du Pays Viganais. Bien entendu, l'assainissement est à reprendre, car même récent, il n'est plus aux normes...

Le Schéma de l'Eau Potable est en chantier via le SIVOM. Comme nous sommes en régie, avec un réseau vétuste, vous savez que c'est un préalable nécessaire pour le refaire. Il nous faudra, par sécurité, doubler le forage et faire une liaison directe au château d'eau. Même si la remise en état, cette année, de la source qui arrive au village par gravité, nous assure en cas de « pépin ».

Je vous ai déjà expliqué que je demandais à la DDASS et au Département d'être cohérents : que nos captages soient conformes ne dépend plus que d'eux. À l'Agence de l'eau aussi de savoir nous inventer le « spanc de l'eau potable » au lieu de nous mettre en porte-à-faux. Nous ferons des propositions, via le SIVOM du Vigan.

Les chemins communaux, à recenser et augmenter. Et toujours des remises en état, dans un dialogue permanent avec la DDE et nos Concitoyens. Un travail de Sisyphe...

L'internet est un « plus » communal, en régie, et qui nous connecte à 10 mégas.

Un plan d'aménagement agricole, pour inciter les propriétaires à louer leurs terres... (agriculture et développement durable, sauvegarde du paysage...)

Les éoliennes, qui assureront un développement durable de premier ordre pour la Commune comme pour le Pays Viganais. (À ce sujet il est ridicule de retarder la mise en place de la ZDE, car l'UNESCO est déjà au courant et cela fait « mauvais genre » de se cacher ; voir ce qui arrive à la Ville de Bordeaux.) Le Conseil Municipal est très favorable au projet car il offre bien des possibilités d'avenir.

... Et j'en oublie...

Vous voyez, Monsieur le Sous-Préfet que nous allons avoir bien besoin de vous et des services de l'État, car dans toute Démocratie, les Citoyens forment le groupe vers lequel toutes les énergies doivent tendre.

Plus nous nous élevons dans la hiérarchie du pouvoir, plus nous sommes redevables, et au service, de nos Concitoyens, plus notre énergie doit leur être consacrée et plus nous devons oublier le goût du pouvoir.

Citoyen, Conseiller Municipal, Maire, Délégué à la Communauté de Communes, Vice Président de la Communauté de Communes, Président de la Communauté de Communes, Conseiller Général, Conseiller Régional, Député, Sénateur, Conseiller Européen, Secrétaire d'État, Ministre, Premier Ministre, Président... à chaque échelon, de par l'élection qui nous a délégué le pouvoir, nous nous devons d'être au service, corps et âme, vers ceux qui nous ont élus.

Vous choisirez votre rang dans cette hiérarchie au service de nos Concitoyens.

Je compte sur vous, et vous remercie de votre patience.

Je suis prêt à vous rencontrer à votre guise.

Cordialement.

Patrick Darlot.
Maire de Saint Bresson (Gard).

Propositions de lectures :

- Pour Monsieur « le Professeur » : petit cours d'autodéfense intellectuelle, de Normand Baillargeon. Lux éditeur, 2006.
surtout le chapitre sur les paralogismes courants.
- Pour Monsieur « l'Inspecteur » : LQR La propagande au quotidien, d'Éric Hazan. Édition Raison d'Agir, 2006.

Copie à Monsieur le Préfet de Région.
Copie à Monsieur le Préfet du Gard.
Copie à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Publication sur mon blog : <http://citoyenpatrickdarlot.fr>